

Les grands incendies du pays

Dans l'antique capitale.

Au plus haut que l'on puisse remonter, Neuchâtel, construit en bois, groupe pittoresque de maisonnettes appuyées au château face au lac et où font taches quelques maisons de pierre, paraît avoir été presque entièrement détruit par de gros incendies en 1249 et 1269. En 1424 — une servante ayant mal éteint une chandelle, alors fumeux engins, — de nouveau flambe une partie de la ville. C'est l'année où Guillaume d'Aarberg-Valangin est condamné par sentence à reconnaître le comte de Neuchâtel comme son seigneur féodal. Ce dernier est alors Jean de Fribourg.

On ne sait que croire de l'incendie prétendument allumé par les non moins prétendus descendants de Vauthier de Rochefort afin de venger leur père décapité quelque quinze ans plus tôt. Par contre, l'année 1450 est celle d'une flambée qui, le 20 octobre, consume la ville sauf treize maisons. Les deux plus grosses cloches de la Collégiale tombent de la tour, à moitié fondues. Le cloître est détruit. Archives des chanoines, archives de la ville sont volatilisées dans ce sinistre qui, comme par malice, se produit en l'absence du comte à Rome pour le pardon de ses péchés.

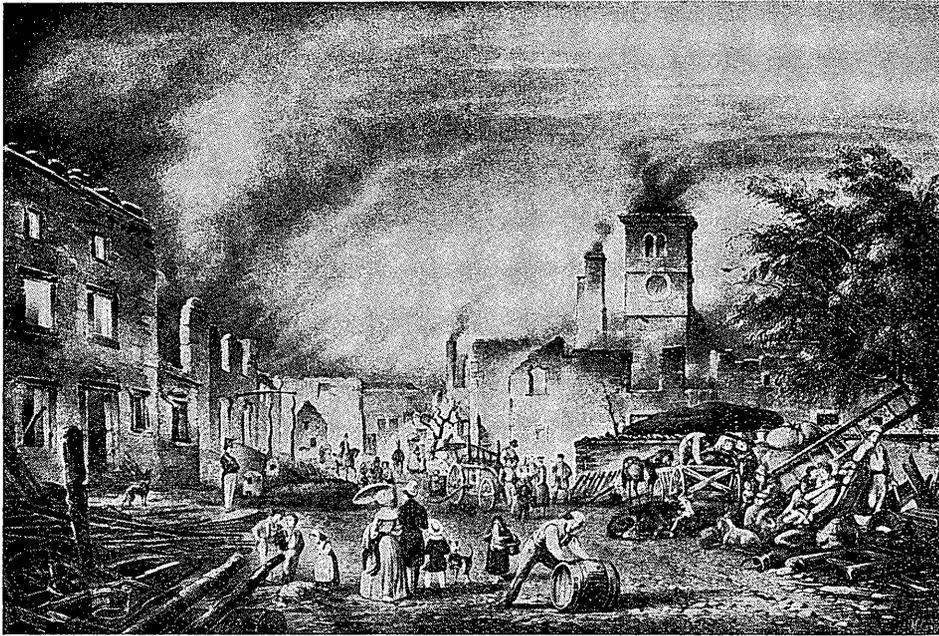
Autre lointain incendie encore en 1526 !

Au Locle.

Vingt-trois maisons sont détruites par le feu au Locle, le 16 août 1683, y compris cure et maison de ville. On possède peu de détails sur cette calamité en raison d'une lacune entre 1648 et 1696 dans les archives de l'endroit. Les papiers de cette période paraissent précisément avoir été brûlés. Un bon quart du Locle fut alors consumé.

Sous la Prusse.

« 1714 » est la date du plus grand incendie de la capitale. On est alors depuis sept ans sous le régime de la Prusse. Depuis un an, sous celui de Frédéric-Guillaume I^{er}. Le feu prend vers 9 heures du soir — le 15 septembre — dans une maison de Jean Thonnet



L'incendie de Coffrane du 29 juillet 1841,
par Doudiet, exemplaire unique à Coffrane, d'après le Musée neuchâtelois 1907.

où habite le gantier Des Barres qui s'enfuit une seule pantoufle au pied ! C'est tout près de Bellevaux, non loin de la grève et d'une battue. Un furieux vent d'ouest attise en un clin d'œil ce foyer situé, comme l'on place la meilleure allumette, en contre-bas des maisons de tout le quartier de la Pommière.

J'ai signalé cet incendie à propos du fief de Bellevaux. Tous les anciens pâtés de maisons compris entre le foyer et la rangée nord de la rue du Château grillèrent. Si Bellevaux et la maison des chanoines sont épargnés à l'ouest, le vent chasse la flamme jusqu'à la Tour de Diesse attaquée elle aussi. Flambent, cette fois-ci, la maison du bourreau, deux cures, la vieille chancellerie, les maisons de Benoît Chambrier, conseiller d'État, celle du maître-bourgeois Favarger, les maisons Francey, Debelly, du major Pury et du sonneur Majot. Flambent aussi celles de Bertholet, du menuisier Chevalier et celles, en face, Roulet, Gabriel Boyve, d'une veuve Gaudot et de Samuel Poncier, çanonnier. Tout grille jusqu'à la Couronne, au haut de la rue du Château, ancienne auberge, plus tard maison Chambrier, où est logé aujourd'hui l'inspectorat des contributions.

Il existe aux archives des travaux publics un plan indiquant l'étendue des ravages. Toutes les maisons au nord-est de la Tour de Diesse et bordant l'escalier actuel du château, soit une grange Chambrier qui joutait la tour, et les immeubles au-dessus brûlèrent. Les flammes attaquèrent même une des tourelles du château.

La cause du cataclysme ? Il semblerait, — d'après une correspondance du temps, — qu'une servante des Des Barres, ayant couru après une vache perdue, toute une journée

sous la pluie, serait rentrée tard et aurait suspendu ses nippes à la crémaillère d'un foyer de braises.

A côté des pertes d'argent, de mobilier, de linge, s'étaient répandus de nombreux vases de vin vieux. Un M. Huguenaud perd jusqu'à sa montre ! On cherche partout abri chez les voisins. Ceux-ci recueillent cinquante-quatre familles ou ménages chassés de soixante-cinq maisons. On écrivait à ce moment-là : « tous les étrangers et naturels de ce pays admirent la grâce que Dieu a faite aux rues des Moulins, des Chavannes, à la Grand'Rue et au reste, de les conserver, car on a vu un déluge de flammes ondoyer sur ces rues et passer sur leurs toits depuis la nouvelle chancellerie (haut de l'escalier du château à droite) et depuis la Tour de Diesse, sans les enflammer ».

Entr'aide et récit bâlois.

La collecte faite en ville rapportera 16,000 Livres tournois ; Genève envoie 1000 louis d'or ; Berne offre du grain et de l'argent ; les quêteurs s'en vont jusqu'à Zurich.

Activement, il faut rebâtir ; en rectifiant l'alignement de la rue du Pommier et en y construisant de beaux hôtels, — chose curieuse, — on rétrécit la voie publique au lieu de l'élargir ! Une « chambre des incendies », présidée par le maître-bourgeois de Pierre, répartit bienfaits et dons. Le récit fabuleux de cette catastrophe se transmettra de génération en génération. Près de la cheminée, l'hiver, les grand'mères parleront longtemps de cet événement à leur postérité. Et puis on oubliera. D'autres faits à relief, les visites de souverains, la politique, les révolutions refouleront dans le lointain passé la fantastique fournaise de 1714...

Il était alors exclu de parler de moyens bien sérieux d'éteindre les incendies. Longtemps, on ne fera que donner l'alarme et ce sera le sauve-qui-peut. On ne dispose guère que de seaux, d'une vague pompe et de quelques tuyaux de toile à voile. On s'ingéniera plus tard à s'adapter au triple système des eaux locales, celui de la ville haute, celui du versant opposé, — le Neubourg et les Chavannes, — et celui de la ville basse. Lutter contre le feu, en 1714, eût été impossible. *Le messager boiteux de Bâle*, de 1715, mentionne que la chaleur était telle dès le début, que toute l'eau de notre lac n'eût pas éteint le brasier ! Ce périodique précise que personne n'eût osé se tenir sur les toits, que les maisons s'écroulaient les unes après les autres et que le vent redoublant de force, soulevait matériaux enflammés, grêle d'étincelles et charbons allumés, qui retombaient sur toute la ville. D'après lettres et documents, l'effort de sauvetage et de préservation porta sur l'arrêt du feu à la limite de la basse ville et des Moulins. Il eût suffi d'un coup de joran, succédant au vent, pour que toute la cité fût consumée.

Môtiers.

Tandis qu'en 1653, un premier incendie paraît détruire à Môtiers le quartier s'étendant du côté de Boveresse et comprenant d'anciens immeubles jusqu'à la primitive propriété Girardier, un second désastre illustre les annales de l'endroit, le dimanche 11 avril 1723. Le feu éclate chez le sieur Charles Meuron, chamoiseur, dont les « galetas » sont remplis de laine et de bourre. La bise, favorisant l'extension du foyer, avait mis l'hôtel de ville en

danger; celui-ci eût été détruit si une file de secours n'avait été organisée de l'Areuse à la place des Halles. Les primitives dépendances et remises de l'hôtel de ville brûlèrent bel et bien.

A Valangin et Cernier vers 1775.

Comme ailleurs, la plupart de nos anciens castels ont subi les ravages du feu. Il serait fastidieux de pousser de telles recherches. Rappelons plutôt incendies de localités et initiatives destinées à améliorer les moyens de défense.

Le bourg de Valangin, en 1775, envoie naïve et pittoresque requête au Conseil d'État. Il sollicite subside en vue de l'achat d'une pompe. On argue que le souverain possède le château, la maison des pontins, une grange et un grenier à la conservation desquels une « seringue pourrait devenir bien intéressante ». Quarante maisons contiguës sont réel danger en cas de sinistre ; « elles serayent consumées sans être aperçues du voisinage... l'idée seule fait trembler le plus résolu » ! On passe marché avec Humbert, de Morteau ; la pompe coûte 672 livres. La Seigneurie ayant accordé 150 livres, la Bourgeoisie 68, la communauté payera la différence.

Aux archives de Cernier, un papier sans date mais qui doit être approximativement de l'époque de la requête de Valangin, énonce le serment des pompiers du lieu : « qu'il y ai du feu dans le Val de Rutz à quelle heur que ce soit tent de jour que de nuit vous accompagnerez la seringue pour courir au feu et feres tout votre possible pour l'éteindre et obéirés pour tout ce que dessus aux officiers établis pour ce sujets. Ainsi vous le promettés et jurez ».

La Chaux-de-Fonds.

Diverses relations signalent l'incendie de 1794 qui, le 5 mai, ravage en grande partie La Chaux-de-Fonds et cause des pertes considérables, frappant de stupeur toute une population sans abri. Ayant eu l'occasion de faire, plus haut, dans ma notice sur Moïse Perret-Gentil et sa famille le récit de ce terrible incendie, je ne mentionne plus, ici, cet événement que pour mémoire. Il s'était agi d'un des plus violents cataclysmes de ce genre, ayant éprouvé à travers les âges le pays neuchâtelois.

Coffrane.

Tandis qu'en 1406, un incendie consume entièrement la chapelle et les bâtiments du prieuré de Corcelles, quatre siècles plus tard, éclate le fameux incendie de Coffrane, attisé par une bise violente. C'est le 29 juillet 1841.

A vrai dire, Coffrane dans l'espace de vingt ans, était victime de son troisième sinistre ! En effet, le 13 mai 1823, le feu avait englouti six bâtiments ; un vieillard avait péri dans les flammes ; le 2 octobre 1826, ravage de même importance.

Ce sont vingt-deux maisons et l'église qui, en 1841, sont la proie des flammes attribuées à la malveillance. Lorsque le feu prend à la maison de commune, il est 10 heures 30 ; les hommes sont aux champs, en ville ou au marché. On dut cesser



Ami Perrin

Commandant du corps
des pompiers de Neuchâtel
dès 1877.

sont victimes du feu. Plus tard, en 1848, le 19 septembre, ce village, sous un ciel sans nuage, est entièrement détruit par le feu. Grâce à Louis-Édouard Montandon, directeur cantonal des travaux publics, le village sera vite reconstruit. Chacun se dévouera, mettra la main à la pâte. Partout de nouvelles maisons aux toits neufs, brilleront au soleil. Une belle école sera ouverte en 1853. Quarante mille francs sont trouvés parmi les habitants pour la réédification du temple qu'inaugure en 1859 le pasteur Girard.



Alfred-Louis Jacot

Commandant du bataillon
des pompiers de Neuchâtel
dès 1897.

de sonner l'alarme. La chaleur était telle que les cloches fondaient. En deux heures tout était détruit, malgré les secours. Coffrane avait bien acquis en 1823 une pompe livrée par MM Roy, père et fils, à Morteau. Mais l'eau ayant manqué, l'on avait utilisé les fosses à purin !

Les communes neuchâteloises se montrent généreuses en vivres, marques d'intérêt, hospitalité et argent. Le roi offre 5000 livres, soit environ 6900 francs. Durant la reconstruction qui dure deux ans, les cultes se célèbrent au stand puis dans des greniers. La tour, restaurée, fut munie d'une horloge un peu plus tard et trois nouvelles cloches se mirent à carillonner.

Les Brenets.

A l'avènement de la duchesse Marie de Nemours, la cure et le temple des Brenets, construits en 1511, sont victimes du feu. Plus tard, en 1848, le 19 septembre, ce village, sous un ciel sans nuage, est entièrement détruit par le feu. Grâce à Louis-Édouard Montandon, directeur cantonal des travaux publics, le village sera vite reconstruit. Chacun se dévouera, mettra la main à la pâte. Partout de nouvelles maisons aux toits neufs, brilleront au soleil. Une belle école sera ouverte en 1853. Quarante mille francs sont trouvés parmi les habitants pour la réédification du temple qu'inaugure en 1859 le pasteur Girard.

Travers.

La nuit du 12 au 13 septembre 1865, quelques heures suffisent à la destruction presque totale du village. Cent et une maisons sont anéanties par le feu. Douze cents personnes sont sans abri.

C'est un tel deuil que de partout sont accueillis avec joie envois de vêtements, de vivres et d'argent. Ce désastre suscite un immense élan de charité. De tous côtés s'organisent collectes, ventes, loteries, concerts, séances dramatiques, littéraires ou de gymnastique. Pour couronner les efforts, verra le jour, en ville, une exposition rétrospective et d'art, puisant ses merveilles dans musées et collections particulières. A côté d'œuvres de Gleyre, de Robert, de Rigaud, de Gérard, de Rembrandt, et de nos célèbres peintres ou graveurs suisses,

seront réunies de précieuses porcelaines, boiseries, tapisseries, sans parler des collections Desor, Schwab, Troyon, Clément et Ritter. Des autographes de Rousseau, de Mme d'Houtetot, de Louis XIII, du Grand Condé, de Marat, de Louis XVI, de Saint-François de Sales, de Zwingli, Farel, Calvin, Napoléon, Georges Sand, Proudhon, Ingres, sont exhibés pour en rehausser l'intérêt. Médailles, monnaies, objets divers, chinois, mexicains, caucasiens, algériens ou indous, surgissent de toutes parts pour briller soudain sous les yeux d'innombrables visiteurs. On remue ciel et terre. Tout le profit de l'exposition pour Travers!

Plumitifs inédits aux archives communales de Neuchâtel.

Il existe aux archives communales trois plumitifs inexplorés, à l'usage des anciennes commissions du feu. Le premier recueil n'est inauguré qu'en 1802. Le dernier est clos en 1884, date à laquelle s'ouvre l'ère des « procès-verbaux ». Pour scruter la période qui précède 1802, il faut fureter dans les manuels du Conseil ou mettre la main sur des règlements d'incendie. Rien apparemment qui permette de préciser quelle était l'organisation de la police du feu en 1714 par exemple. Les manuels ne font que laconiquement allusion à cet incendie, neuf jours après; ils mentionnent les collectes. Mais voici qu'en 1743, les alertés verseront « dix écus petits » pour les échelles que l'on dressera contre leurs maisons lorsque le feu prendra dans leurs cheminées! Un règlement sera édicté peu après en 1754. En cas d'alarme, les six derniers membres du Grand Conseil doivent se rendre, par deux, aux trois portes principales de la ville : Château, Hôpital, Chavannes. Ils feront fermer les portes même s'il brûle hors de la ville et veilleront à ce qu'on ne descende que les seaux suspendus à la porte orientée vers l'incendie. La police des habitants et la circulation seront aussitôt contrôlées. On avait remarqué, lors d'un incendie à Pesieux, « un abus au sujet des seringues, sceaux, cuirs et ustencils du feu » de la ville qui — elle — eût été dépourvue de secours si un sinistre simultané y eût éclaté! Après cette expérience, l'on décide de n'envoyer, lors d'alarmes hors de la cité, que deux maîtres « massons », trois garçons charpentiers, le ramoneur, douze à quinze manœuvres sous les ordres d'un des capitaines du feu.

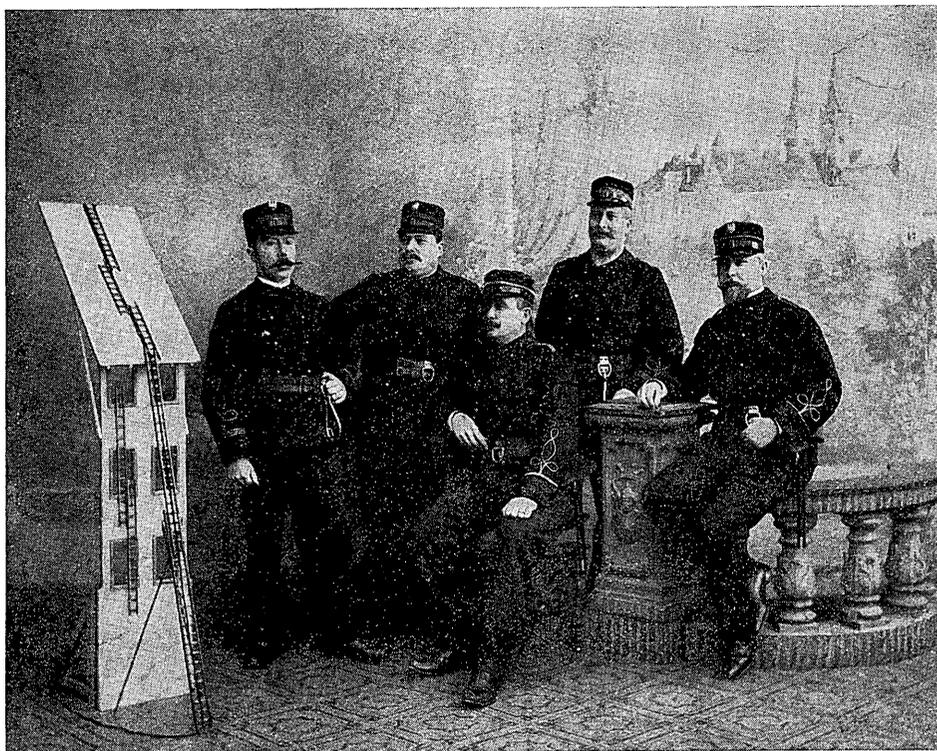
C'est en somme vers la fin du XVIII^e siècle, soit après que les capitales — comme Paris en 1794 — eussent donné l'exemple d'une moderne réorganisation de la police du feu, que les villes de province ou de moindre importance, suivent peu à peu le mouvement et cherchent à copier les grands centres.

Après 1800, nombreux essais de pompes! Celles-ci sont au nombre de huit pour la ville. Des pompes apparaissent aussi dans les villages qui en sont encore dépourvus. A Neuchâtel, présideront successivement la commission du feu Jacques-Samuel Wavre, H. de Pury, Henry Breguet, Auguste-Ferdinand de Meuron, S. de Chaillet, Jonas-Pierre Berthoud, M. Touchon et François de Petitpierre, longtemps capitaine en chef du feu.



Adolphe Pillonnel
Commandant
du bataillon des sapeurs pompiers
de La Chaux-de-Fonds.

Les plumitifs rendent compte des absences aux inspections et révèlent, chose plaisante, que les pintiers de la ville ne se dérangeaient point pour si peu ! La commission siège pour examiner les excuses et infliger cas échéant des amendes. A un essai de septembre 1829, parmi les fauteurs, se comptent pas moins de six pintiers et un traiteur ! Parmi les pompiers-



État-major des pompiers de Neuchâtel en 1902.

De gauche à droite : Capitaine Zirngiebel, capitaine Auguste Lambert, major Jules Zeller, capitaine Wilhelm Schilli, capitaine Auguste Dind.

brandards absents à un essai en 1816, figurent Dupasquier, ministre, et une foule de notables ! En 1830, les capitaines des huit pompes, — remisées près des Petites Boucheries, près de la Balance, au Château, au Verckhof et dans d'autres quartiers, tandis que les échelles sont au Grenier, — sont Auguste Châtenay, F. Schouffelberger, Michaud, Colin, D.-F. Py, Ganeval, Du Bois et J.-J. Berthoud. Toutes les réparations ou acquisitions à faire sont verbalisées, qu'il s'agisse de tuyauterie, de balanciers, de soudages, de robinets, de traverses, de raccords, de crochets ou de brandes.

En 1835, apparaissent premiers et seconds lieutenants ; le nombre des officiers et sous-officiers augmente et le prestige aussi. Le corps, choisi, des officiers pompiers, résiste en 48 à la Révolution ! M. George Dupasquier tiendra de longues années encore comme capitaine du feu en chef et sera secondé par Alphonse de Pury-Muralt, Gustave de Pury, Jacottet et Favarger.

Dès 1863 se signent, entre Police du feu et Usine à gaz, des conventions pour construction de pompes plus modernes. S'établit aussi un magistral tarif pour les chevaux à fournir par les voituriers Lambert et Roulet ainsi que pour la pompe dite « Campagnarde » et son char. Ce tarif classe les localités du canton en trois rayons suivant distance de la capitale.

On a montré tant de zèle dans le pays en matière de police du feu, qu'en 1878 le Conseil d'État doit y mettre un frein. Il envoie salutaire circulaire aux conseils municipaux. Cette circulaire rappelle qu'il ne faudrait pas assimiler outre mesure la discipline du feu à celle de l'armée ; des peines empruntées au Code pénal militaire ne sauraient jouer ; pas de punition entraînant la salle de police mais seulement l'amende ! Les communes devront revoir leurs règlements.

Temps modernes.

Je ne saurais consigner ici les progrès réalisés dans tout le pays pour la protection du feu. La Chauv-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel marchent en première ligne bien que rares soient dès lors les incendies qui, comme celui de Wavre, jalonnent le chemin.

Dans la capitale, un moderne *Règlement sur l'organisation du service de sûreté contre l'incendie* voit le jour en juillet 1896. Modifié en 1898, 1901, 1913 et 1920, il prévoit un alerte bataillon de sapeurs-pompiers avec état-major. Il indique les règles de recrutement, les obligations de service, le nombre de détachements, leur répartition, le matériel, l'équipement, et le fonctionnement en cas d'alarme, sans oublier soldes, pénalités et maintien d'un ancien fonds de secours datant de 1870. Signé pour le Conseil général, par Léopold Dubois et Ch.-Eug. Tissot, il était visé pour le Conseil d'État par Petitpierre-Steiger et Morel. En janvier 1933, un nouveau règlement abroge le précédent ; c'est celui sous l'égide duquel nous sommes aujourd'hui. Entre temps, en 1929, est édicté un *Règlement d'utilisation de la motopompe du district de Neuchâtel*, signé Alfred Guinchard et Ed. Dellenbach. Cette pompe est garée à Saint-Blaise.

Il est plaisant de constater que l'ancien schéma de nos aïeux, qui prévoyait huit pompes, c'est-à-dire huit services pour le chef-lieu, a toujours été, depuis lors, maintenu dans le principe, puisque maintenant encore il existe en ville huit fringantes compagnies de sapeurs-pompiers. Les anciennes charrettes à deux roues ont été remplacées par des automobiles pour la section des premiers secours qui dispose également d'appareils modernes contre les gaz. Il ne reste qu'une pompe à La Coudre et deux à Chaumont. Aujourd'hui 471 hydrants et 26 bornes-hydrants, branchés sur les canalisations, ont remplacé depuis une trentaine d'années, les pompes de jadis. Six réservoirs complètent le système de répartition de l'eau. Vingt hangars abritent le matériel réparti entre les huit compagnies, chacune de celles-ci disposant d'un matériel complet de défense, chariots d'hydrants, échelles à allonge et échelles mécaniques. Le bataillon actuel est de 550 hommes ; on cherche même à le réduire d'une centaine d'unités.

Il existe un tableau de répartition des groupes pour l'alarme téléphonique simultanée et c'est M. Max Reutter qui est président de la Commission du feu. Le major Jules Turin est commandant depuis 1917 avec 48 années de service comme sapeur-pompier. Les capitaines, commandants de compagnies sont MM. Edmond Langel, Charles Schild, Alfred Koch, Léopold Schwab, Henri Vioget, Maurice Dellenbach, Charles Schray et Alfred Hodel. Le quartier-maître est M. Georges Richter.

L'amélioration de l'instruction du corps des sapeurs-pompiers est due surtout, dans notre petite capitale, aux cours d'officiers et de sous-officiers subventionnés par l'État. Un

L E S G R A N D S I N C E N D I E S

progrès a été réalisé aussi quant à l'habillement et l'équipement. Des casques modernes, de caoutchouc, de cuir bouilli ou de laiton (nickelés pour distinguer l'état-major), coiffent les têtes de nos défenseurs qui, depuis les sinistres Bossy et Schürch, n'ont été appelés qu'à des exercices et à de brillants défilés...

A La Chaux-de-Fonds, un règlement organique de 1926, fixe à 430 hommes l'effectif du bataillon des sapeurs-pompiers où figure une compagnie des Éplatures. On voit ici le portrait de M. Pillonnel, commandant de ce bataillon.

J'ajoute qu'en 1915, eut lieu à Neuchâtel, l'assemblée des délégués suisses des corps helvétiques de pompiers. Après assemblée dans la salle du Grand Conseil, un menu affriolant où une sauce tomate ruisselait sur des spaghetti, était servi à nos hôtes. La musique et l'orchestre du bataillon citadin, aidés de l'Orphéon, avait empli l'air de triomphantes mélodies. Une chanson de M. G. Jacottet fut même chantée avec enthousiasme par les convives. En voici la première strophe :

En paix, la ville repose
En parfaite sérénité.
Les bourgeois, paupières closes,
Savourent des rêves roses...
Car, pour protéger les foyers (bis)
Veillent tous les vaillants pompiers (bis).

Cinq autres strophes parachevaient celle-ci.

Rêves roses... pas roses...? Dormez — amis — sur vos deux oreilles. Dans tout le pays, à La Chaux-de-Fonds comme à Neuchâtel, nos pompiers sont si « à la page » qu'il n'y aura plus d'incendie.

[30 septembre 1935.]